

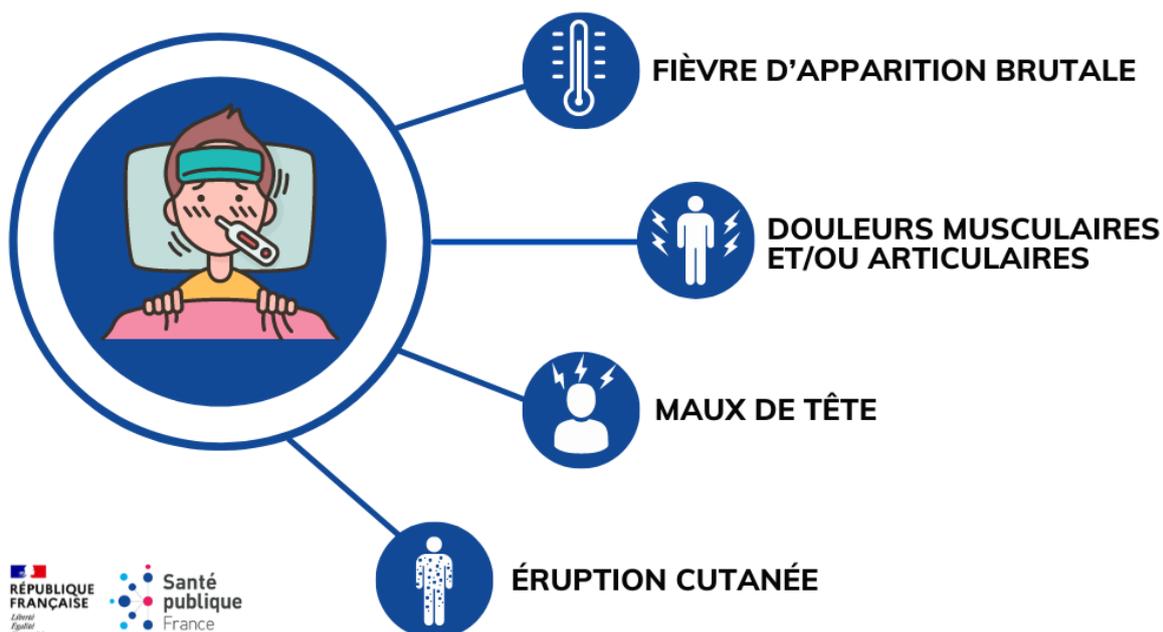
Dengue, chikungunya et Zika

Surveillance renforcée des cas du 1^{er} mai au 30 novembre

Vous recevez en consultation des patients présentant une fièvre d'apparition brutale au retour d'un **voyage en zone intertropicale** :
pensez à la dengue, au chikungunya et au Zika !

Principaux symptômes de la dengue, du chikungunya et du Zika

En l'absence d'autre signe d'appel infectieux



Pour éviter la survenue d'autres cas, **signalez sans délai les cas probables et confirmés à l'ARS** via la fiche de renseignements cliniques jointe avec ce courrier pour les cas entre le 1^{er} mai et le 30 novembre
[Page de dépôt BlueFiles](#) (pour envoi sécurisé)

POINT FOCAL REGIONAL



Quelques informations pour vous aider dans votre pratique

| ZONES DE CIRCULATION DES VIRUS DE LA DENGUE, DU CHIKUNGUNYA ET DU ZIKA |

Ces virus circulent majoritairement en **zone intertropicale**. Pour connaître les actualités internationales pour la [dengue](#) et le [chikungunya](#), vous pouvez consulter le site du centre européen de contrôle des maladies (ECDC).

| MODALITES DIAGNOSTIQUES |

Si vous suspectez une infection par l'un de ces 3 virus, prescrivez les analyses biologiques (RT-PCR et/ou sérologie) en fonction de la date de début des signes du patient.

Si le délai entre les dates de début des signes et de consultation le permet, **privilégiez la prescription d'une RT-PCR** et incitez votre patient à réaliser le prélèvement **immédiatement après la consultation**.

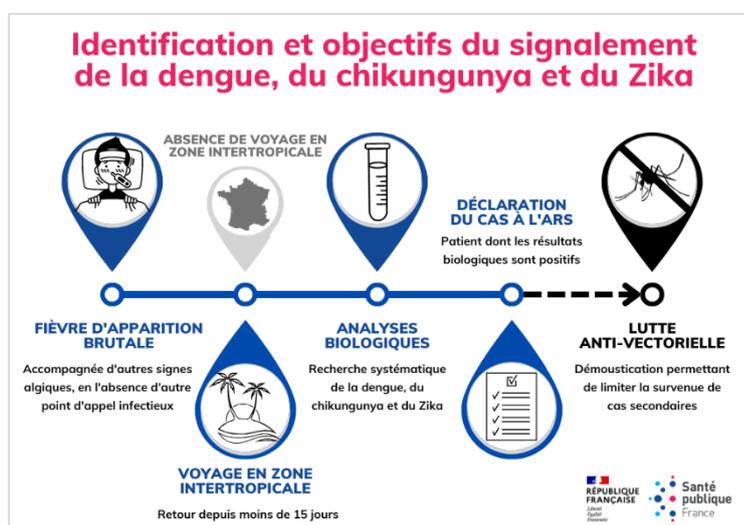
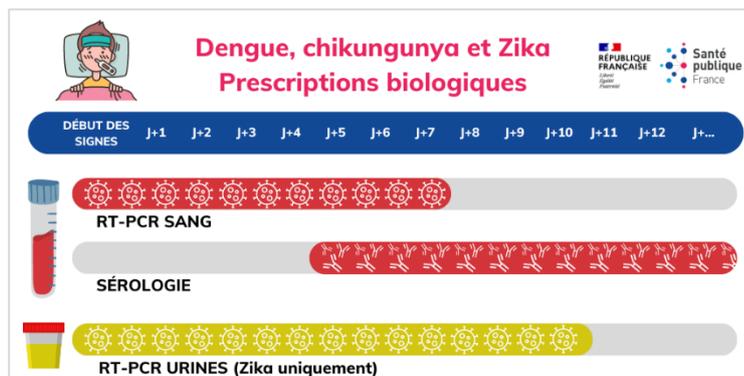
Recherchez **simultanément les trois infections** en raison de symptômes et de zones de circulation souvent similaires.

| SURVEILLANCE ET LUTTE |

Ces maladies sont à **déclaration obligatoire** et doivent être signalées toute l'année.

Elles sont transmises par le « moustique tigre » actif entre les mois de mai et de novembre. Au cours de cette période, **des traitements aduictides des lieux fréquentés par les cas peuvent être, après évaluation, mis en œuvre par l'ARS pour limiter le risque de transmission**. Ils visent à supprimer les moustiques adultes ayant pu piquer une personne infectée, avant qu'ils n'infectent d'autres personnes.

Pour qu'un signal soit traité sans délai, la DO doit être **parfaitement complétée** et le cas **informé de l'appel de l'ARS pour réaliser l'enquête**.



Dans les Pays de la Loire, en l'espace de deux ans, le nombre de communes colonisées par le moustique tigre a quadruplé, passant de 11 communes colonisées en 2022 à 43 en 2024. Tous les départements de notre région sont désormais concernés.

Le début de l'année 2025 est marqué par une épidémie majeure de chikungunya à La Réunion.

La présence du moustique tigre dans les Pays de la Loire et la circulation de ces virus dans certaines zones du monde, notamment dans les territoires d'Outre-mer, laissent craindre l'apparition de cas autochtones dans notre région (comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années dans le sud de la France et depuis 2023 en Ile-de-France).

Le diagnostic et la déclaration sont deux facteurs essentiels pour éviter la transmission de ces maladies. En tant que professionnels de santé, votre rôle dans ce dispositif est central.

Sites utiles :

Santé publique France : [Maladies à transmission vectorielle](#)

ARS Pays de la Loire : [Surveillance épidémiologique de la dengue, du chikungunya et du Zika](#)

Centre national de référence des arbovirus : [Envoi des prélèvements](#)

Affiches de sensibilisation des voyageurs : [Au départ d'une zone à risque](#) et [Au retour d'une zone à risque](#)